



Imprimerie Beeger SA  
13, rue de l'Industrie  
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

**COMMUNE DE SAVIESE**  
*mise à l'enquête publique*

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique, conformément aux articles 65 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (révision partielle selon la loi du 2 octobre 1991), la mise en place de la zone 30 dans les secteurs suivants :

- Diolly - Les Golettes
- Râches - Pradzéré

Les dossiers peuvent être consultés auprès du service technique communal, de 7h30 à 12h, du lundi au vendredi.

Les remarques éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être adressées par écrit en deux exemplaires et dûment motivées, dans un délai de trente jours dès la présente publication, à l'adresse suivante: Commune de Savièse, case postale 32, 1965 Savièse.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**

Le Président

*M. Dubuis*

La Secrétaire

*M.-N. Reynard*